



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU JEUDI 12 MAI 2016**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN, Adjoint,
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint
Madame Pascale GERARD, Adjointe
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué
Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL.

Absents :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale GERARD.
Monsieur Bernard HURAY qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.
Madame Pascale BIVILLE qui avait donné procuration à Madame Marie-Thérèse LANGLET.
Madame Monique LEGROUT qui avait donné procuration à Monsieur Joseph AMELOT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 25 Avril 2016.

Nombre de Conseillers : 23
En exercice : 23
Votants : 23

I) Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 29 Mars 2016 :

Madame CLEMENT-FRELICOT signale deux erreurs au niveau de la liste des présences et absences.

Madame DELABRIERE figure dans les conseillers municipaux présents alors qu'elle était absente et avait donné procuration à Monsieur Frédéric VIEUX et Monsieur AMELOT, qui était présent, n'est pas signalé dans la liste des présents.

Ces rectifications seront mentionnées au compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir enregistré les modifications précitées, approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2016 tel que présenté.

II) Aliénation du chemin rural latéral au chemin de fer :

Aliénation du chemin rural dit chemin rural latéral au chemin de fer.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le déroulement de l'enquête publique relative à la cession du chemin rural latéral au chemin de fer du 29 Mars au 12 Avril 2016.

Vu :

- les articles L.141-3, L.141-4 et R.141-1 à R-141-9 du Code de la Voirie Routière,
- l'arrêté du Maire du 04 Mars 2016 soumettant le projet d'aliénation du chemin rural latéral au chemin de fer à l'enquête publique du 29 Mars au 12 Avril 2016,
- la conclusion du rapport du commissaire enquêteur qui est favorable à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve son aliénation au profit des établissements CENTAURE, à l'euro, riverains, qui se sont portés acquéreurs,**
- **dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie. Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,**
- **dit que la présente délibération sera notifiée :**
 - **à Monsieur le Préfet de la Région Normandie,**
 - **à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement des Andelys,**
 - **au cadastre,**
 - **charge Monsieur le Maire ou Monsieur Bernard HURAY à signer l'acte en conséquence.**

III) Proposition d'adhésion à un groupement d'achat pour la fourniture de gaz naturel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le S.I.E.G.E. effectue, pour l'ensemble des communes de la Région Normandie, un groupement de commandes pour l'achat du gaz, ceci afin de bénéficier de conditions plus avantageuses.

Considérant que le contrat avec ENGIE / COFELY expire prochainement, il propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat du gaz via la société SDEC Energie, chargée par le S.I.E.G.E. d'être le coordonnateur de ce groupement.

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 Juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 Juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 Mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide l'adhésion de la ville de Romilly sur Andelle au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, pour la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,

- décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

- autorise le SDEC Energie en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Romilly sur Andelle, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

- s'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Romilly sur Andelle,

- prend acte que la participation financière de la commune de Romilly sur Andelle sera prise en charge par le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, pour les montants fixés et révisés conformément à l'article 8 de l'acte constitutif,

- autorise Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

Monsieur KUHN souhaite qu'on ait la même qualité de prestation qu'avant.

Monsieur AMELOT demande si on a connaissance des tarifs pratiqués.

Monsieur le Maire répond qu'on en n'a pas connaissance, mais qu'ils seront moins élevés que les tarifs actuels.

IV) Désignation des Jurés d'Assises :

Conformément à l'arrêté préfectoral N° D1/B1/16/173 du 3 Mars 2016, portant sur le nombre et la répartition des jurés de Cours d'Assises, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne par tirage au sort les personnes suivantes :

Marcelle ANDRE
Née le ** ***** à *****

Claude AUFRERE épouse PETIT
Née le ***** à *****

Laëtitia BOUST
Née le ***** à *****

Gwenaëlle DELAMARE
Née le ***** à *****

Jonathan DUBOIS
Né le ***** à *****

Raymonde GODAILLER Veuve CANTELOU
Née le ***** à *****

Ingrid MANSUY
Née le ***** à *****

Catherine MONY épouse CORROYER
Née le ***** à *****

Isabelle WATEBLED-CHAGNON
Née le ***** à *****

Monsieur KUHN demande si, lors de la deuxième sélection effectuée par les représentants du Tribunal on n'est pas choisi, si on doit tout de même participer aux séances.

Il lui est répondu que non.

V) Détermination d'un nom pour le bâtiment Place VIMBERT et les deux bâtiments Place du Calvaire :

Afin de mieux situer les bâtiments communaux Place VIMBERT et Place du Calvaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les dénommer.

⇒ pour le bâtiment communal Place VIMBERT qui sert essentiellement au Comité des Fêtes et aux associations R.A.P. et Amicale du Personnel Communal, il est proposé :

- bâtiment VIMBERT,
- bâtiment de la Source d'Argent,
- local de la Source d'Argent.

Par vingt et une voix pour, le nom « local de la Source d'Argent » et deux voix pour le nom « bâtiment VIMBERT », le bâtiment communal Place VIMBERT est dénommé « local de la Source d'Argent ».

Concernant les deux bâtiments communaux Place du Calvaire, essentiellement utilisés par le Comité des Fêtes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cet ensemble Espace Patrick BOUTE.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal que Monsieur Fernand LAMPERIER, qui a assuré pendant de très nombreuses années la direction du secrétariat de la Mairie, était à l'origine de l'acquisition de ces deux bâtiments pour les jeunes de la commune.

Ces deux bâtiments constituaient auparavant la Maison des Jeunes.

Monsieur ROBERT propose au Conseil Municipal de nommer cet ensemble Espace Fernand LAMPERIER.

Par vingt voix pour, le nom de « Espace Patrick BOUTE » et trois voix pour le nom de « Espace Fernand LAMPERIER », les deux bâtiments Place du Calvaire sont dénommés « Espace Patrick BOUTE ».

VI) Convention avec la commune de Pont Saint Pierre pour les feux annexes au collège :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention de Monsieur AMELOT qui avait indiqué que les feux tricolores au niveau du passage protégé reliant la voie cyclable au collège sont la propriété de la commune de Pont Saint Pierre.

Considérant que ces feux tricolores servent également aux Romilloises et Romillois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de convention entre les communes de Romilly sur Andelle et Pont Saint Pierre pour la répartition des frais de réparation. Il donne lecture du projet de convention au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de convention entre les communes de Romilly sur Andelle et Pont Saint Pierre pour la prise en charge des frais de réparation des deux feux tricolores situés au droit du passage protégé qui relie la voie cyclable au collège.

VII) Communications et informations :

a) Remerciements :

Madame Reine BACHELET et sa famille remercient la municipalité pour les marques de sympathie lors des obsèques de Monsieur Raymond BACHELET.

Monsieur Jacques POLETTI, Maire de Vandrimare, remercie la municipalité pour le don des meubles de l'ancienne bibliothèque.

Les associations suivantes remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été attribuée : l'Amicale du Personnel Communal, le club « Les Roses d'Automne », Romilly Association Pétanque, l'A.G.V.P. (Gymnastique Volontaire de Pîtres), E.C.L.A.I.R., l'A.P.N.E., l'U.N.C. section Romilly sur Andelle, R.A.S., le Cercle Philatélique et Toutes Collections de Pont Saint Pierre, La Passerelle, la Croix Rouge Française – Unité locale du Pays du Vexin Normand, Détente et Découverte, la MJC A.L.E.R.

L'Ecole de Musique Intercommunale Jacques LANGLOIS remercie la municipalité pour les réparations effectuées dans les locaux de l'Ecole de Musique ainsi que pour le prêt du camion et l'aide apportée pour le transport du matériel.

L'E.F.S. (Etablissement Français du Sang) a eu le plaisir d'accueillir 44 candidats au don organisé le 1^{er} Avril 2016.

b) Revitalisation du Cœur de Bourg :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet initial de revitalisation du Cœur de Bourg chiffré à la somme de 2.098.284 € H.T

Compte-tenu que les subventions sollicitées pour cette opération ne représentent que 22 % soit 20 % du Conseil Départemental et 2 % du Conseil Régional, le projet a été revu à la baisse.

Le nouveau projet porte sur trois activités artisanales ou commerciales, sept logements et un local communal.

Madame Marie-Josèphe BESCOND, architecte, a chiffré à la somme de 542.297 € H.T. les travaux de réhabilitation pour une activité artisanale ou commerciale et cinq logements. Ce dossier a été approuvé par la commission communale en charge de ce projet.

Pour réduire la dépense totale, les services techniques municipaux réhabiliteront deux autres activités artisanales ou commerciales, deux logements et un local communal, le tout chiffré à environ 35.000 € TTC.

Un dossier avec le nouveau projet a été transmis :

- au Conseil Départemental pour confirmation d'une subvention de 20 %,
- au Conseil Régional en demandant confirmation du versement d'une subvention de 2 % ou plus,
- aux deux Conseillers Départementaux pour information de notre nouveau projet,
- au Syndicat du Pays du Vexin Normand qui regroupe et coordonne les demandes de subvention,
- à Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet des Andelys en leur demandant une subvention au titre de la DETR,
- à Monsieur le Député, Franck GILARD, pour une aide parlementaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en fonction de la réponse de l'Etat pour la subvention DETR, il sera peut-être nécessaire d'effectuer un petit emprunt pour cette importante opération. Il indique que la commune percevra, avec un taux d'occupation maximum, dix loyers.

Monsieur DULONDEL propose que la commune perçoive un loyer pour la mise à disposition du local du Syndicat d'Assainissement.

Madame DELABRIERE fait part que les locaux réhabilités par les services techniques municipaux devront être pourvus de compteurs individuels pour le chauffage, l'eau et l'électricité.

Monsieur CHIVOT demande si le logement de la gardienne de Police Municipale est compris dans ces travaux. Il lui est répondu que non.

Monsieur ROBERT propose que l'aire entre les deux ailes soit enherbée.

c) Dotation Globale de Fonctionnement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a transmis le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement le 4 Mai après le vote du budget.

La Commission Finances avait tablé sur une diminution d'environ 10 % de la dotation forfaitaire selon les informations reçues, alors que le montant attribué par l'Etat est moindre de 21 % par rapport à la dotation de 2014.

Un courrier a aussitôt été transmis à Monsieur le Préfet lui demandant les critères de calcul et lui rappelant l'augmentation des effectifs scolaires et de la population.

Par courrier en date du 4 Mai 2016, Monsieur le Préfet a répondu qu'il ne pouvait, à ce jour, communiquer les critères physiques qui ont été pris en compte pour effectuer le calcul de la dotation forfaitaire. Il a également fait part que la dotation forfaitaire 2016 était calculée à partir de la dotation 2015 selon trois mouvements.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que le troisième mouvement porte sur les recettes réelles de fonctionnement constatées en 2014.

Il rappelle au Conseil Municipal :

- que le Conseil Départemental avait viré les subventions pour la construction de la bibliothèque-médiathèque en fonctionnement, alors que celles-ci devaient être virées en section d'investissement,
- que l'Etat a versé en section de fonctionnement pour la construction de la bibliothèque-médiathèque une subvention de décentralisation, alors qu'il s'agit d'une opération d'investissement.

En raison de ces faits, un courrier sera adressé à Monsieur le Préfet en lui demandant qu'il soit effectué un nouveau calcul de la dotation forfaitaire.

d) Direction de la MJC A.L.E.R. :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Alain ROBERT qui demande que Madame Hélène GANDOSI, Directrice de la MJC A.L.E.R., puisse être embauchée par la Mairie de Romilly sur Andelle comme fonctionnaire.

Monsieur ROBERT fait part que cette personne apporte satisfactions.

Monsieur le Maire précise que Madame GANDOSSO était agent territorial à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (C.A.S.E.) et qu'elle avait demandé une mise en disponibilité de trois ans pour assurer la direction de la MJC A.L.E.R. Cette disponibilité expire en Janvier 2017.

Monsieur le Maire et Monsieur CHIAPELLO font part qu'ils n'avaient pas connaissance jusqu'à ces derniers jours du cadre d'emploi qu'elle occupait à la C.A.S.E. ni de son salaire. Tous deux, ainsi que les représentants du Conseil Municipal qui siègent au Conseil d'Administration de la MJC A.L.E.R., reconnaissent les compétences de Madame GANDOSSO au sein de la MJC A.L.E.R.

Il est fait part que si Madame GANDOSSO intègre les effectifs des agents communaux, son salaire sera défalqué de la subvention communale attribuée à la MJC A.L.E.R.

Lors d'un entretien avec Madame GANDOSSO, celle-ci a fait part qu'elle serait favorable à revoir à la baisse sa rémunération de directrice de la MJC A.L.E.R. si elle était mutée à la Mairie de Romilly sur Andelle, compte-tenu de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

Monsieur ROBERT demande que ce point figure à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que tous les points qui sont mis à l'ordre du jour des séances du Conseil Municipal doivent être bien étudiés et préparés au préalable, ce qui n'était pas le cas du présent sujet évoqué. Le cadre d'emploi, le salaire perçu à la C.A.S.E. par Madame GANDOSSO et le salaire actuel qu'elle a à la MJC A.L.E.R. n'ont été connus que ces derniers jours.

Monsieur le Maire fait part que ce point figurera à la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2016.

e) Renégociation des prêts :

Un courrier a été adressé aux trois banques qui ont proposé des emprunts à la commune aux fins de renégociation des prêts compte-tenu de la baisse des taux d'emprunt.

f) Maison médicale :

Le permis de construire de la nouvelle maison médicale a été affiché dans la zone d'activités de la Planquette.

Monsieur le Maire rappelle que les tractations entre les anciens et les nouveaux médecins de la maison médicale actuelle ont été longues et très compliquées. Ce bâtiment n'est plus aux normes.

Le nouveau projet constituera une belle réalisation.

Monsieur le Maire fait part que la municipalité aurait souhaité que ces travaux soient réalisés à côté de la pharmacie.

g) Convention de coordination entre la Police municipale et les Forces de sécurité de l'Etat :

Une nouvelle convention de coordination entre la Police municipale et les Forces de sécurité de l'Etat a été signée.

h) Formation initiale Police Municipale :

Monsieur CHIAPELLO fait part que Monsieur Didier VAN LEEUWEN, agent de Police Municipale, suit une formation obligatoire de Mai 2016 à Janvier 2017 par période de quinze jours à trois semaines, puis, retour en collectivité pendant une semaine, ceci hors les mois de Juillet et Août.

i) Indemnités des représentants des syndicats :

De nouvelles dispositions ont été prises par l'Etat afin que les Présidents et Vice-Présidents des syndicats intercommunaux puissent continuer à bénéficier des indemnités de fonction jusqu'au 31 Décembre 2019, contrairement à ce qui était prévu par la loi NOTRe.

j) Dégâts des eaux :

Lors des derniers violents orages, le complexe Louis ARAGON et le logement communal de Monsieur Didier VAN LEEUWEN ont subi des dégâts des eaux.

La compagnie d'assurance contactée s'est engagée pour le remboursement du plancher du complexe Louis ARAGON à hauteur de 6.900 € et pour le plafond du logement communal à hauteur de 800 €.

Monsieur le Maire félicite les services techniques municipaux pour les travaux de colmatage réalisés sur le plancher du complexe Louis ARAGON.

Pour des raisons de sécurité, les travaux de remplacement et réfection seront réalisés en urgence.

La décision modificative budgétaire figurera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 Juin 2016.

k) Diagnostic sur l'état de nos canalisations d'eau potable :

Une consultation a été adressée à cinq entreprises pour établir un diagnostic sur l'état de nos canalisations d'eau potable.

l) Fusion de la Communauté de Communes de l'Andelle et la Communauté de Communes du Canton de Lyons-la-Forêt :

Par arrêté préfectoral en date du 3 Mai 2016, Monsieur le Préfet a adopté le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) issu de la fusion des Communautés de Communes de l'Andelle et du canton de Lyons-la-Forêt.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur cette fusion.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Romilly sur Andelle serait représentée dans cette future structure par 8 élus.

m) Enquête publique Contournement Est de Rouen :

L'enquête publique pour le Contournement Est de Rouen se déroule du Jeudi 12 Mai au lundi 11 Juillet 2016.

Un registre d'enquête, avec de nombreux documents, se trouve au secrétariat de la Mairie.

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à s'exprimer.
Le résultat aura un impact sur la RD 321 et sur l'échangeur.

Monsieur le Maire souhaite la gratuité pour les camions qui utiliseraient ce contournement afin qu'ils cessent d'emprunter la RD 321.

n) Fourniture d'eau :

Les deux conventions avec la CASE et la commune de Pont Saint Pierre pour la fourniture d'eau ont été signées et retournées à la Mairie.

o) Métropole :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par Monsieur le Président de la Métropole à Monsieur le Président du Conseil Départemental, portant sur le trafic de poids lourds.

Cela ne présage rien de bon sur la possibilité d'interdiction du transit des poids lourds sur la RD 321.

p) SAFER :

Par courrier en date du 1^{er} Avril 2016, la SAFER a informé la commune que Monsieur Guy MESLIN a acquis les anciens locaux de Briffault.

q) Espace Jacques LEULLIER :

Par courrier en date du 23 Mars 2016, la Communauté de Communes de l'Andelle a fait part qu'elle assurera, à compter du 1^{er} Avril 2016, l'entretien de l'espace de football Jacques LEULLIER.

r) Mise à disposition de la Maison du Marais :

Un accord a été donné au parti politique « Les Républicains » pour une mise à disposition gratuite de la Maison du Marais, les 20 et 27 Novembre 2016, aux fins d'organisation de leurs « primaires ».

s) Dates des prochaines élections :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- des prochaines élections du Président de la République, qui se dérouleront le 23 Avril et le 7 Mai 2017,
- des prochaines élections législatives qui se dérouleront les 11 et 18 Juin 2017.

t) Parapente :

Le record de France, toutes catégories, a été battu en parapente par Monsieur Martin MORLAIX qui a décollé de la Côte des Deux Amants et a parcouru 411 kilomètres jusqu'au Sud-Est de Limoges en 9 h 40.

Le dernier record était de 369 kilomètres au départ de Jenfosse près de Vernon.

Monsieur le Maire fait part qu'il est à présent proposé aux personnes en fauteuil roulant des Vols Handiciel au départ de la Côte des Deux Amants.

u) Travaux :

Les travaux d'assainissement en traverse et de remise en état de la chaussée Impasse des Hautes Rives sont terminés.

Les travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de la voirie rue aux Ormes avec la société COLAS sont en cours de réalisation. Des travaux supplémentaires d'environ 3.000 € avec un fonds de concours de la C.D.C.A. seront entérinés à la réunion du Conseil Municipal du 27 Juin prochain.

v) Bulletin municipal :

Le bulletin municipal n° 75 sera livré en Mairie le 27 Mai prochain.

Il est demandé aux conseillers municipaux qu'il soit distribué au plus tard pour le 15 Juin prochain.

w) Fête de la Musique :

L'association VAGABONDAGES participera le 21 Juin prochain à la Fête de la Musique, place du C.A.R.R.E., tout comme la MJC A.L.E.R.

L'Ecole de Musique et Normandy Country célébreront également la Fête de la Musique.

x) Vie communale passée du 29 Mars au 12 Mai 2016 :

Du Mercredi 6 au Dimanche 10 Avril, nous avons reçu les familles allemandes de Biebesheim pour fêter le 45^{ème} anniversaire du Jumelage de nos deux communes.

Le Dimanche 24 Avril 2016, au complexe Louis ARAGON, nous avons eu l'honneur de recevoir au 7^{ème} Printemps Littéraire Romillois Michel DE DECKER, Yves DUTEIL, Yves BRUNIER et CASIMIR, Louis VELLE, Frédérique HEBRARD, Jean-Claude BOURRET et l'animateur Frédérik ROMANUIK parmi 50 auteurs. Les responsables de la bibliothèque, les services techniques et les bénévoles peuvent être satisfaits car plus de 1000 visiteurs sont venus rencontrer les auteurs. Nous avons obtenu des aides financières de nombreuses entreprises et peut-être du Conseil Départemental.

Le Dimanche 1^{er} Mai, nous avons pu accueillir nos Seniors à l'espace Louis ARAGON. Un repas de qualité a été servi par nos employés communaux. Une animation a été proposée et nous avons eu le plaisir d'honorer nos doyens.

Le Dimanche 8 Mai, nous avons commémoré avec l'U.N.C. Anciens Combattants l'armistice de la deuxième guerre mondiale.

y) Vie communale à venir du 13 Mai au 27 Juin :

Le Samedi 21 Mai, la commune de Romilly sur Andelle s'associe à la grande fête du sport qu'est « Le sport, Ma Santé ». Cette opération, organisée par la Communauté de Communes de l'Andelle, a lieu au complexe sportif Jacques ANQUETIL.

Ce sera une façon pour le public de s'approprier les superbes structures que sont le plateau sportif et son gymnase afin de découvrir plus de 30 disciplines. L'entrée est gratuite. De très nombreuses associations sportives y proposeront des animations et feront découvrir leurs activités. Le soir du Samedi 21 Mai, au complexe sportif Jacques ANQUETIL, la C.D.C.A. organise un spectacle sportif, culturel et participatif avec le Cirque démocratique belge.

Du Mardi 17 au Samedi 21 Mai, les associations sportives romilloises organiseront des portes ouvertes pendant leurs activités.

Du Vendredi 3 au Vendredi 10 Juin, la commune de Romilly vous propose une 8^{ème} exposition d'œuvres diverses, Pinceaux d'Andelle dans la salle polyvalente de la bibliothèque-médiathèque. L'entrée est gratuite. Les élèves de nos écoles y participent ainsi que de nombreux artistes locaux.

Le Dimanche 5 Juin, c'est la 8^{ème} journée de pratiques artistiques que nous faisons dans le cadre de la Fête de la Peinture. Ce sera maintenant le 1^{er} Romilly des Arts organisé par la commune. De nombreuses activités sont proposées à côté de la bibliothèque-médiathèque. Il y aura un pique-nique géant organisé le Dimanche midi sur place.

Nous y accueillerons quelques mamans pour souhaiter notre 5^{ème} Fête des Mères des quartiers de la Bergerie et des Sauges.

Le Mercredi 8 Juin, l'UNC et la Municipalité s'associent pour commémorer la fin de la guerre d'Indochine de 1954.

Nous participerons à la Journée C.D.C.A. de la Bicyclette le Dimanche 12 Juin organisée par la commune de Bourg-Beaudouin. Romilly sera ville étape et vous pourrez participer en faisant au minimum trois étapes.

z) Dates à retenir de Monsieur CHIVOT :

Samedi 21 Mai : Le Sport, ma Santé au gymnase Jacques ANQUETIL

Vendredi 27 Mai : Concert Vagabondages, complexe Louis ARAGON :
deux groupes variétés françaises.

Jeudi 2 Juin : Assemblée Générale de la MJC A.L.E.R. – 18h30.

Dimanche 5 Juin : Romilly des Arts, Place CALISTE.

Mercredi 8 Juin : Commémoration Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine.

Vendredi 10 Juin : Assemblée Générale ECLAIR, 20h30 salle du Marais.

Dimanche 12 Juin : Journée de la Bicyclette.

Du Jeudi 16 au Dimanche 19 Juin : Cirque HART, place VIMBERT.

Samedi 18 Juin : Fête de la Musique avec l'association Normandy Country, salle du CARRE.
Concert à 19 heures.

Dimanche 19 Juin : Championnat de Normandie Trial à la carrière de Romilly sur Andelle.

Mardi 21 Juin : association VAGABONDAGES – chant sur la place du CARRE, de 20h à 21h30, à l'occasion de la Fête de la Musique.

Samedi 25 Juin : association La Passerelle sur le stade Maurice FLEURIEL, kermesse des écoles.

Samedi 25 Juin : Gala de fin d'année avec l'association Pas Za Pas Yaka Danser, complexe Louis ARAGON.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

Marie-Thérèse LANGLET

Jean-Luc ROMET

Secrétaire de séance

Maire